



BRIGADIERS-CHEFS « EXPERTISE »

RÈGLES DE RECLASSEMENT

COMMUNIQUÉ :

Précisions

Ces derniers jours, les agents admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Brigadier-Chef Pénitentiaire de la filière expertise au titre de l'année 2025, ont enfin eu notification de leurs arrêtés d'avancement.

FO Justice tient à nouveau à les féliciter, et rappelle que ces promotions sont le fruit de la réforme historique négociée et obtenue par notre organisation.

Ces promotions sont rétroactives au 1^{er} janvier 2025, et les rappels de paye afférents interviendront prochainement.

Pour chaque agent, cela se traduit par un gain indiciaire immédiat et de nouvelles perspectives de carrière. Toutefois, le délai de traitement par la DGAP a généré des situations particulières pouvant susciter des inquiétudes, notamment pour les Collègues qui étaient au 10^{ème} échelon (IM 475) au 1^{er} janvier 2025.

Au regard des dispositions de *l'article 15 du décret 2023-1341* ils ont été reclassés au 3^{ème} échelon (IM 478) du grade de Brigadier-Chef, avec conservation de l'ancienneté acquise dans leur échelon.

Mais en raison de la notification tardive (plus d'un an après l'effet de la réforme), certains ont entre-temps atteint le 11^{ème} échelon (IM 493) du grade de Surveillant.

► **Les inquiétudes, légitimes, portent ainsi sur 2 points :**

- **Un seul arrêté leur a été notifié, les reclassant au 3^{ème} échelon de Brigadier-Chef (IM 478)**

⇒ Comme ces agents ont conservé leur ancienneté dans l'échelon lors du reclassement, ils ont mathématiquement, et en fonction de cette ancienneté, atteint le 4^{ème} échelon (IM491) de leur nouveau grade.

Ainsi, Un second arrêté d'élévation d'échelon leur sera donc notifié prochainement.

- **L'IM du 4^{ème} échelon de Brigadier-Chef est de 491 alors que celui du 11^{ème} échelon de Surveillant est de 493**

⇒ La DGAP nous a confirmé que ces Personnels bénéficieront d'un Indice Personnel (IP) sur la période concernée afin de n'avoir, bien évidemment, rien à rembourser.

Ils seront donc reclassés au 4^{ème} échelon avec un IP de 493 en lieu et place de l'IM 491.

► **Ainsi, FO Justice l'affirme et le rappelle :**

Quoi qu'en disent les détracteurs, l'avancement au grade de Brigadier-Chef est profitable à tous les promus. Il convient simplement de patienter le temps que l'administration finalise la rédaction et la notification de l'ensemble des actes administratifs.

FO Justice, le syndicat de la fiche de paye, l'affirme : aucun agent ne perdra un seul euro ! La protection de votre pouvoir d'achat reste notre priorité !!!

FO Justice – le 27 Février 2026

